



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-96236>

Département(s) de publication : **38**

Annonce n° **26-96236**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CHU Grenoble Alpes

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Maintenance des groupes électrogènes du GHT Alpes Dauphiné

Description : Maintenance des groupes électrogènes du GHT Alpes Dauphiné

Identifiant de la procédure : 4f7cab1c-f4bd-4f56-871c-bb2d869c15c2

Identifiant interne : 2027T101_a_2027T103

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

Principales caractéristiques de la procédure : Article L. 2124-2 du Code de la commande publique - Appel d'offres ouvert

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 50532300 Services de réparation et d'entretien de générateurs

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Informations complémentaires : Les modalités concernant les lieux d'exécution et de livraison sont indiqués à l'article 1.1 du RC et du CCAP et dans le CCTP.

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 2,200,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Une visite des lieux est obligatoire pour pour les lots 1 , 2 et 3 mais uniquement en ce qui concerne les sites du CHUGA (sites Nord, Sud et Voiron). En dehors de ces sites, les visites concernant les autres établissements membres du GHT sont facultatives. Les modalités de visite sont indiquées à l'article 2.8 du RC. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, sans montant minimum mais avec un montant maximum fixé par lot et par période d'exécution. L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale qui démarre à compter du 01/01 /2027 (ou de sa date de notification si elle est postérieure), jusqu'au 31/12/2027. Il pourra être reconduit tacitement 2 fois par période successive de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues ne pourra excéder 3 ans. Le montant estimatif indiqué dans l'avis de publicité est fixé sur la durée maximale du contrat (périodes de reconduction comprises) et est donné à titre indicatif, il n'est pas contractuel. Forme juridique du groupement : La forme juridique du groupement est au libre choix de celui-ci. Cependant, le pouvoir adjudicateur impose qu'en cas de groupement conjoint, le mandataire soit solidaire des autres membres. Des clauses de variation de prix sont prévues à l'article 4.2 du CCAP et des clauses de réexamen à l'article 5 du même document.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Sans objet

Droit transnational applicable : Sans objet

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 3

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 3

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Maintenance des centrales de GE supérieurs à 1 000 kVA – CHUGA sites Nord et Sud

Description : Maintenance des centrales de GE supérieurs à 1 000 kVA – CHUGA sites Nord et Sud

Identifiant interne : 2027T101

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 50532300 Services de réparation et d'entretien de générateurs

Options :

Description des options : Réalisation de prestations similaires (articles 1.2 du RC et 1.5 du CCAP)

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Informations complémentaires : Les lieux d'exécution et de livraison sont indiqués à l'article 1.1 du RC et du CCAP ainsi qu'au CCTP.

5.1.3 Durée estimée

Durée : 3 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

Autres informations sur le renouvellement : Après la période initiale, le contrat peut être reconduit tacitement 2 fois par périodes successives de 12 mois chacune

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 1,700,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Description : Ce besoin est relancé tous les 3 ans

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Le montant maximum annuel du lot 1 est fixé à 900 000 euros HT.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3080234&orgAcronyme=x7c>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3080234&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 05/11/2026 à 11:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué : La forme juridique du groupement (conjoint ou solidaire) est au libre choix de celui-ci. Cependant, le pouvoir adjudicateur impose qu'en cas de groupement c

Montage financier : Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. L'opération est financée par les crédits inscrits au budget annuel de chacun des établissements membres du GHT concernés par le contrat. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant (s) de premier rang éventuel(s) du contrat, seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 999999

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif de Grenoble

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble

Informations relatives aux délais de recours : - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551- 1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551- 23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R.

421- 7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU Grenoble Alpes

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : CHU Grenoble Alpes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Grenoble

Organisation qui reçoit les demandes de participation : CHU Grenoble Alpes

Organisation qui traite les offres : CHU Grenoble Alpes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Maintenance des centrales de GE inférieurs à 1 000 kVA – CHUGA et GHT

Description : Maintenance des centrales de GE inférieurs à 1 000 kVA – CHUGA et GHT

Identifiant interne : 2027T102

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 50532300 Services de réparation et d'entretien de générateurs

Options :

Description des options : Réalisation de prestations similaires (articles 1.2 du RC et 1.5 du CCAP)

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 3 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

Autres informations sur le renouvellement : Après la période initiale, le contrat peut être reconduit tacitement 2 fois par périodes successives de 12 mois chacune

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 200,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 600,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Description : Ce besoin est relancé tous les 3 ans.

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Le montant maximum annuel du lot 2 est fixé à 200 000 euros HT

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3080234&orgAcronyme=x7c>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise/consultation/3080234?orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 05/11/2026 à 11:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué : Forme juridique du groupement : La forme juridique du groupement (conjoint ou solidaire) est au libre choix de celui-ci. Cependant, le pouvoir adjudicateur impose qu'en cas de groupement conjoint, le mandataire soit solidaire des autres membres.

Montage financier : Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. L'opération est financée par les crédits inscrits au budget annuel de chacun des établissements membres du GHT concernés par le contrat. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du contrat, seront payées dans un délai global de

50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 999999

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif de Grenoble

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble

Informations relatives aux délais de recours : - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551- 1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551- 23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421- 7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU Grenoble Alpes

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : CHU Grenoble Alpes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Grenoble

Organisation qui reçoit les demandes de participation : CHU Grenoble Alpes

Organisation qui traite les offres : CHU Grenoble Alpes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Maintenance des centrales de GE supérieurs à 1 000 kVA - CHUGA site de Voiron

Description : Maintenance des centrales de GE supérieurs à 1 000 kVA - CHUGA site de Voiron

Identifiant interne : 2027T103

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 50532300 Services de réparation et d'entretien de générateurs

Options :

Description des options : Réalisation de prestations similaires (articles 1.2 du RC et 1.5 du CCAP)

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 3 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

Autres informations sur le renouvellement : Après la période initiale, le contrat peut être reconduit tacitement 2 fois par périodes successives de 12 mois chacune

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 300,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 330,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Description : Ce besoin est relancé tous les 3 ans.

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Le montant maximum annuel du lot 3 est fixé à 110 000 euros HT.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3080234&orgAcronyme=x7c>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise/consultation/3080234?orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 05/11/2026 à 11:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué : Forme juridique du groupement : La forme juridique du groupement (conjoint ou solidaire) est au libre choix de celui-ci. Cependant, le pouvoir adjudicateur impose qu'en cas de groupement conjoint, le mandataire soit solidaire des autres membres.

Montage financier : Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. L'opération est financée par les crédits inscrits au budget annuel du CHU Grenoble Alpes. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du contrat, seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 999999

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif de Grenoble

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble

Informations relatives aux délais de recours : - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551- 1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551- 23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421- 7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU Grenoble Alpes

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : CHU Grenoble Alpes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Grenoble

Organisation qui reçoit les demandes de participation : CHU Grenoble Alpes

Organisation qui traite les offres : CHU Grenoble Alpes

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CHU Grenoble Alpes

Numéro d'enregistrement : 26380030200014

Ville : Grenoble

Code postal : 38043

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Point de contact : Service de la commande publique

Adresse électronique : marches@chu-grenoble.fr

Téléphone : +33476766859

Adresse internet : <https://www.chu-grenoble.fr>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Grenoble

Numéro d'enregistrement : 17380005300014

Adresse postale : 2 Place de Verdun

Ville : Grenoble

Code postal : 38022

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Téléphone : +33476429000

Adresse internet : <https://grenoble.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : af79da70-61fb-4624-a95e-3b8939107de2 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 06/10/2026 à 09:43

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/10/2026